

**Conseil économique et social**Distr. générale
13 août 2026Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Dixième session
Addis-Abeba (hybride), 21-23 octobre 2026

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*
Programme de statistique de la Commission
économique pour l'Afrique : questions statutaires

Renforcer la cohérence des statistiques du commerce en Afrique : enseignements tirés du tableau d'entrées-sorties continental africain**Résumé**

1. L'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain a permis d'évaluer, dans la pratique, dans quelle mesure les statistiques du commerce disponibles permettent d'analyser les réseaux de production en Afrique. L'utilisation combinée des tableaux nationaux des ressources et des emplois, des données de la comptabilité nationale, des statistiques du commerce de marchandises, des données nationales sur le commerce des services, des données des pays partenaires et de la base de données équilibrée sur le commerce de services, élaborée conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a fait apparaître des incohérences récurrentes entre des ensembles de données qui, pris isolément, semblent cohérents. Les plus importantes de ces incohérences sont dues à l'absence de distinction entre les biens et les services dans certaines données communiquées au niveau national, aux écarts entre les données sur le commerce déclarées par un pays donné et les données miroirs de ses partenaires commerciaux, ainsi qu'aux divergences entre les données publiées au niveau national et celles tirées de la base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises (Comtrade) ou de la base de données de référence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ces constatations reposent sur les analyses effectuées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le cadre des travaux de compilation et sur les dossiers de validation par pays établis aux fins du tableau d'entrées-sorties continental africain pour l'année de référence 2020.

2. Les écarts observés entre ces sources tiennent souvent aux périmètres statistiques, aux bases d'évaluation, aux règles appliquées par le pays partenaire, aux systèmes de commerce, aux dates de révision et à la répartition des responsabilités institutionnelles. Les données douanières rendent compte des mouvements physiques des marchandises, tandis que les données relatives à la balance des paiements et à la comptabilité nationale reposent sur les principes de résidence et de changement de propriété. Les statistiques des services sont établies à partir d'enquêtes et de sources administratives, puis les données reçues à des dates différentes sont normalisées, transformées et diffusées au moyen de bases de données internationales. Toutefois, dans un

* E/ECA/STATCOM/10/2026/1



système d'entrées-sorties couvrant plusieurs pays, les données provenant de toutes ces sources doivent être rapprochées au sein d'un cadre comptable unique.

3. Les mesures proposées à l'échelle continentale dans le présent document comprennent l'établissement d'un ensemble minimal de données sur le commerce aux fins des travaux sur les entrées-sorties, une distinction claire entre les biens et les services, la réalisation régulière d'études sur les asymétries bilatérales, la coordination des révisions, l'amélioration des statistiques sur les services et le commerce transfrontières informel, ainsi que l'utilisation d'indicateurs de qualité transparents. Ces mesures s'accompagnent également d'un mécanisme de mise en œuvre par étapes, piloté par les autorités nationales et bénéficiant de l'appui de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement (BAD), des communautés économiques régionales, du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et des partenaires internationaux.

I. Introduction

4. Il est indispensable de disposer de statistiques fiables sur le commerce pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et élaborer des politiques relatives à l'industrie, aux services, à la logistique et aux chaînes de valeur. Les agrégats des échanges en valeur brute indiquent la valeur des biens et services franchissant les frontières, mais ne permettent pas de déterminer où cette valeur est créée, quels intrants importés ont contribué aux exportations ni où se situe la demande finale. Le tableau d'entrées-sorties continental africain pallie ces limites en reliant les données nationales sur la production et les dépenses aux données sur les échanges bilatéraux entre pays et secteurs d'activité.

5. Le tableau porte actuellement sur 28 pays africains pour l'année de référence 2020. Pour les biens, son établissement suppose d'harmoniser les tableaux nationaux des ressources et des emplois et de les convertir en structures nationales d'entrées-sorties, de ventiler les emplois selon qu'ils portent sur la production intérieure ou sur les importations, de répartir les importations par partenaire commercial, puis d'établir des indicateurs du commerce en valeur ajoutée. Pour les services, la base de données équilibrée sur le commerce de services fournit des données complètes et équilibrées sur les échanges bilatéraux, qui sont ensuite rapprochées des totaux de la balance des paiements nationale, de la comptabilité nationale et des tableaux des ressources et des emplois. Les données sur le commerce constituent donc un apport essentiel au tableau, puisqu'elles permettent d'établir les liens entre, d'une part, la production d'un pays et, d'autre part, les emplois intermédiaires et la demande finale d'un autre pays (liens hors diagonale).

6. À sa cinquante-septième session¹, tenue en mars 2026, la Commission de statistique a adopté les versions actualisées du document intitulé « Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions »² ainsi que du Manuel des statistiques du commerce international des services³. Les normes énoncées dans ces deux documents revêtent une

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2026, Supplément n° 4* (E/2026/24-E/CN.3/2026/35), décision 57/108 (b).

² Nations Unies, Division de statistique, Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2026, version non éditée (dite « à couverture blanche »), 2 février 2026. Disponible à l'adresse suivante : unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_57/documents/BG-3h-1-International_Merchandise_Trade_Statistics_Concepts_and_Definitions-IMTS_2026-E.pdf (anglais seulement).

³ Nations Unies, Division de statistique, Manuel des statistiques du commerce international des services, 2026, version non éditée (« couverture blanche »), 27 février 2026. Disponible à l'adresse suivante : unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_57/documents/BG-3h-2-MSITS_2026_white_cover_version-Rev-E.pdf (anglais seulement).

importance particulière pour l'Afrique, car elles accordent une attention particulière aux dispositifs institutionnels, aux sources de données modernes, aux asymétries bilatérales, aux informations sur les pays partenaires et à l'intégration des statistiques du commerce dans les autres statistiques économiques.

7. Le présent document n'a pas pour objet de classer les sources de données nationales, régionales et internationales ni de substituer d'autres chiffres aux chiffres officiels nationaux, mais de rendre compte des types d'incohérences constatés lors de l'élaboration du tableau d'entrées-sorties continental africain, d'en expliquer les conséquences pour l'analyse à l'échelle continentale et de proposer des améliorations concrètes. Les divergences propres à tel ou tel pays ne sont signalées que lorsqu'un processus conjoint de validation a été mené à bien ; l'accent est mis sur les problèmes systémiques et sur les mesures à mettre en œuvre dans le domaine statistique pour y remédier.

8. La cohérence bilatérale ne peut être assurée par le choix d'une base de données unique. Elle suppose un processus coordonné de rapprochement dans le cadre duquel les totaux nationaux, les données douanières détaillées, les statistiques du commerce des services communiquées au niveau national, les valeurs de la base de données équilibrée sur le commerce de services, les données des partenaires commerciaux et les données provenant des systèmes internationaux de diffusion sont comparés, les divergences expliquées, les différentes versions documentées et les données intégrées selon une hiérarchie transparente.

II. Mise en évidence des divergences à l'aide du tableau d'entrées-sorties continental africain

9. Une publication nationale sur le commerce peut être cohérente sur le plan interne tout en étant impropre à une utilisation dans un tableau d'entrées-sorties couvrant plusieurs pays. Les exportations d'un pays peuvent correspondre au montant total figurant dans sa propre balance des paiements tout en différant des importations correspondantes déclarées par ses partenaires commerciaux. Les données détaillées sur le commerce de marchandises peuvent correspondre aux déclarations douanières tout en différant des totaux de la comptabilité nationale après application d'ajustements d'évaluation et d'ajustements conceptuels. De même, un total global des exportations peut être exact mais inutilisable si les biens et les services ne sont pas déclarés séparément.

10. Le tableau d'entrées-sorties continental africain doit prendre en compte simultanément quatre dimensions : le total du pays déclarant, la ventilation par partenaire commercial, la ventilation par produit ou par secteur d'activité et la distinction entre emplois intermédiaires et emplois finaux. Toute faiblesse dans l'une de ces dimensions se répercute sur les blocs origine-destination. Le rapprochement nécessaire à l'établissement du tableau doit préserver les identités comptables nationales et assurer la cohérence des données sur le commerce, tant bilatéral que mondial ; le tableau constitue donc un outil précieux pour évaluer les systèmes statistiques.

11. Les différents cadres statistiques ne mesurent pas nécessairement les mêmes faits économiques. Les statistiques du commerce international de marchandises rendent généralement compte des biens qui entrent sur le territoire statistique ou en sortent, tandis que la balance des paiements et la comptabilité nationale retracent les opérations entre résidents et non-résidents. Les statistiques des services reposent elles aussi sur le principe des opérations entre résidents et non-résidents, mais présentent souvent moins de détails par partenaire commercial et par produit que les données douanières. Les asymétries bilatérales ainsi que leurs causes conceptuelles et opérationnelles

sont expressément traitées dans le document « Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2026 »⁴.

12. Le tableau 1 donne un aperçu des principales différences de périmètre statistique qui doivent faire l'objet d'un rapprochement avant que les données sur le commerce puissent être incorporées dans le tableau d'entrées-sorties continental africain.

Tableau 1

Différences de périmètre statistique à rapprocher aux fins de l'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain

<i>Cadre ou source</i>	<i>Principal périmètre statistique</i>	<i>Niveau de détail habituel</i>	<i>Risque en l'absence de rapprochement</i>
Comptabilité nationale et tableaux des ressources et des emplois	Résidence et changement de propriété ; intégration des biens et des services ; ajustement des importations de biens sur une base franco à bord (FAB).	Totaux nationaux par produit, secteur d'activité et emploi ; généralement peu de détails bilatéraux.	Fournissent un point d'ancrage macroéconomique solide, mais la ventilation par partenaire peut être absente ou ne pas concorder avec les fichiers détaillés sur le commerce.
Statistiques douanières et statistiques du commerce de marchandises	Mouvement physique des marchandises à l'entrée et à la sortie du territoire statistique ; exportations évaluées FAB et importations évaluées « coût, assurance et fret » (CAF).	Données détaillées par produit, partenaire commercial, régime douanier, valeur et quantité.	Peuvent différer des données de la comptabilité nationale en ce qui concerne l'évaluation, la couverture et la période d'enregistrement ; les flux miroirs peuvent ne pas concorder.
Balance des paiements et données sur le commerce des services	Opérations entre résidents et non-résidents ; services classés par type.	Totaux mondiaux fiables pour de nombreux pays ; les données bilatérales et les données détaillées sur les services sont souvent limitées.	Les services peuvent être omis, regroupés avec des biens ou répartis au moyen de parts par partenaire commercial obtenues par modélisation.
Base de données équilibrée sur le commerce de services de l'OCDE-OMC	Commerce des services fondé sur le principe de résidence ; matrice bilatérale complète établie à partir de données déclarées, d'estimations, d'ajustements et de l'équilibrage des flux miroirs.	Plus de 200 économies déclarantes et partenaires commerciaux ; données portant sur l'ensemble des services et sur 26 catégories de la Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 pour la période 2005-2023.	Les valeurs équilibrées résultent de rapprochements analytiques et ne constituent pas de nouvelles données nationales ; la structure bilatérale doit être rapprochée des totaux de contrôle nationaux et le statut des valeurs doit être clairement indiqué.
Base de données Comtrade de l'ONU et base de données de	Diffusion internationale de données sur le commerce de marchandises communiquées par	Séries comparables par pays déclarant, partenaire et produit, compte tenu de la couverture des	Les données téléchargées peuvent différer de la publication nationale la plus récente ; les matrices du commerce

⁴ Voir le chapitre 12, « Asymétries commerciales ».

<i>Cadre ou source</i>	<i>Principal périmètre statistique</i>	<i>Niveau de détail habituel</i>	<i>Risque en l'absence de rapprochement</i>
référence de la CNUCED	les pays, après normalisation et traitement.	déclarations et de la date de révision des données.	de marchandises de la CNUCED reposent principalement sur la base de données Comtrade de l'ONU et non sur une source indépendante de données sur les transactions.

Source : Synthèse de la CEA fondée sur les normes relatives au commerce international et à la comptabilité nationale, la méthodologie de la base de données équilibrée sur le commerce de services de l'OCDE-OMC et les données d'expérience acquises lors de l'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain.

III. Principaux problèmes relevés dans les données sur le commerce

A. Absence de distinction entre les biens et les services

13. L'un des problèmes récurrents est que les exportations ou les importations sont parfois présentées sous la forme d'un total unique, sans distinction entre les biens et les services. Cette situation peut se rencontrer dans les fichiers de contrôle de la comptabilité nationale, les tableaux des ressources et des emplois, les fichiers de travail sur le commerce ou les réponses fournies aux fins de validation. Un tel total peut suffire à l'établissement d'un tableau macroéconomique général, mais il ne permet pas d'établir une ventilation bilatérale reposant sur les sources statistiques et les classifications appropriées.

14. Les données sur les biens et les données sur les services sont établies selon des processus différents. Les données sur le commerce de marchandises proviennent principalement des douanes et d'autres sources administratives et sont classées par produit, tandis que les données sur le commerce des services sont généralement tirées d'enquêtes auprès des entreprises et des ménages, de systèmes de déclaration des transactions internationales, de sources administratives et d'estimations, et sont classées par type de service. Les données bilatérales sur les services reposent dans une large mesure sur des sources dont l'exploitation exige beaucoup de ressources, notamment les enquêtes auprès des entreprises, ce qui explique en partie leur disponibilité limitée dans de nombreux pays⁵.

15. Lorsque les biens et les services sont déclarés sous la forme d'un total unique, la ventilation de ce total selon la structure par partenaire commercial et par produit observée dans le commerce de marchandises revient à supposer que les services présentent la même répartition géographique et la même structure par produit que les biens. Des services peuvent ainsi être attribués à tort à certains partenaires commerciaux ou à certaines catégories de marchandises. À l'inverse, une ventilation du total fondée sur une catégorie générale de services peut réduire artificiellement la contribution du commerce de marchandises. Dans les deux cas, l'estimation de la contribution des services – notamment les transports, les voyages, les services financiers, les télécommunications et les services aux entreprises – ainsi que de celle des services importés à l'activité manufacturière et aux exportations s'en trouve faussée.

⁵ Pour de plus amples informations, voir Nations Unies, Division de statistique, Manuel des statistiques du commerce international des services 2026, chap. 3, sect. J.

16. La difficulté s'accroît lorsque les tableaux nationaux des ressources et des emplois regroupent certains services dans de grandes catégories de commerce ou de transport, alors que les données sur le commerce extérieur ne fournissent des informations détaillées que sur les marchandises. En l'absence d'un lien explicite entre les classifications de la balance des paiements et celles des services, d'une part, et la classification des produits utilisée dans la comptabilité nationale, d'autre part, le statisticien doit estimer la ventilation entre les biens et les services. Ces estimations peuvent permettre d'équilibrer les comptes, mais ne sauraient remplacer une distinction entre les biens et les services validée au niveau national.

17. Il faudrait donc, au minimum, communiquer séparément les totaux annuels des biens et des services, tant pour les exportations que pour les importations, en veillant à ce qu'ils se rapportent à l'année de référence et soient rapprochés des données de la balance des paiements et des tableaux des ressources et des emplois. Pour les services, les données communiquées devraient au minimum distinguer les principales catégories de services et préciser si les valeurs bilatérales sont déclarées au niveau national ou si elles proviennent, dans la base de données équilibrée sur le commerce de services, de séries déclarées, ajustées et/ou imputées ou de séries équilibrées.

B. Divergences entre les données du pays déclarant et les données miroirs

18. S'agissant des flux commerciaux bilatéraux, les exportations déclarées par un pays A à destination d'un pays B correspondent rarement aux importations enregistrées par le pays B en provenance du pays A. De tels écarts ont été constatés lors de l'élaboration du tableau d'entrées-sorties continental africain pour diverses combinaisons de pays déclarants, de partenaires commerciaux et de produits, y compris dans le commerce intra-africain. Les écarts entre données miroirs peuvent être minimes pour certains flux commerciaux et importants pour d'autres, notamment lorsque les données détaillées font défaut pour l'un des pays déclarants ou lorsque les échanges transitent par des centres de transit ou comprennent une part importante de réexportations.

19. Les différences de base d'évaluation constituent l'une des sources d'asymétrie bilatérale. Les exportations sont généralement évaluées sur une base FAB, tandis que les importations douanières le sont généralement sur une base CAF. La valeur des importations comprend donc les coûts de transport international et d'assurance entre la frontière douanière du pays exportateur et celle du pays importateur. Dans la comptabilité nationale et la balance des paiements, les importations de biens doivent toutefois être évaluées sur une base FAB. Un total d'importations douanières ne peut donc être comparé directement ni aux exportations correspondantes déclarées par le partenaire commercial ni aux importations enregistrées dans la comptabilité nationale sans ajustement permettant de passer des valeurs CAF aux valeurs FAB⁶.

20. L'attribution du partenaire commercial constitue une autre source d'asymétrie bilatérale. Les importations peuvent être enregistrées selon le pays d'origine, tandis que les exportations peuvent l'être selon le pays de dernière destination. Les réexportations, les transbordements, le recours aux entrepôts sous douane et les changements de destination après expédition peuvent donc conduire à attribuer une même transaction à des partenaires commerciaux

⁶ Fonds monétaire international (FMI), « Valuation of imports and exports of goods in the international standards (CIF to FOB adjustment) » [Évaluation des importations et des exportations de biens selon les normes internationales (ajustement CAF-FAB)], Note d'orientation G.1. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/-/media/files/data/statistics/bpm6/approved-guidance-notes/g1-valuation-of-imports-and-exports-of-goods-in-the-international-standards-cif-to-fob-adjustment.pdf (anglais seulement).

différents. Aux fins de l'analyse des chaînes de valeur, le pays de production, le pays de provenance, le pays de destination et le pays d'utilisation finale correspondent à des dimensions distinctes du flux commercial et ne doivent pas être considérés comme interchangeables.

21. Parmi les autres causes d'asymétrie bilatérale figurent les différences tenant aux systèmes de commerce, aux seuils d'enregistrement, aux régimes douaniers, aux pratiques en matière de confidentialité, aux méthodes de conversion monétaire, au moment de l'enregistrement, aux versions des classifications et au traitement de certaines transactions, notamment celles concernant les marchandises retournées, les biens destinés à être transformés ou réparés, les biens acquis par les transporteurs, ainsi que l'électricité. Le commerce transfrontières informel ou non enregistré peut créer une asymétrie supplémentaire lorsqu'un pays procède à un ajustement qui n'est pas pris en compte dans les données douanières de son partenaire commercial.

22. Les données miroirs peuvent donc servir à repérer les divergences et à combler les lacunes, mais ne devraient pas se substituer automatiquement aux données du pays déclarant. Le processus de rapprochement consiste à déterminer la cause d'une divergence, puis à établir s'il convient de retenir la valeur déclarée par le pays, celle du partenaire, une combinaison pondérée des deux ou une estimation ajustée. Le choix est effectué séparément pour les totaux et pour les parts des partenaires commerciaux, puis consigné de manière à en assurer la traçabilité.

23. Pour les services, le problème est plus marqué, car les données bilatérales détaillées sont limitées et les sources varient selon les pays et les catégories de services. Aux fins du tableau d'entrées-sorties continental africain, la base de données équilibrée sur le commerce de services est donc utilisée pour compléter la matrice bilatérale des échanges de services et rapprocher les données d'exportation et d'importation afin de réduire les asymétries. Cette base de données est établie à partir de données officielles déclarées, complétées par des estimations et des ajustements, ainsi que de l'équilibrage des flux miroirs. Les totaux bilatéraux ainsi obtenus sont rapprochés des totaux figurant dans la balance des paiements, la comptabilité nationale et les tableaux des ressources et des emplois nationaux. Les valeurs déclarées, ajustées et/ou imputées et équilibrées doivent rester clairement distinctes afin que les valeurs résultant d'un rapprochement analytique ne soient pas présentées comme de nouvelles données nationales⁷.

C. Écarts entre les publications nationales et les bases de données internationales

24. Des divergences peuvent également apparaître entre les chiffres obtenus directement auprès des organismes nationaux et ceux provenant de bases de données internationales pour un même pays, une même année et un même flux commercial. Elles peuvent susciter des doutes quant à la fiabilité des données lorsque les utilisateurs s'attendent à ce que toutes les sources officielles présentent des chiffres identiques.

25. Les divergences apparentes entre les sources doivent être interprétées avec prudence. La base de données Comtrade de l'ONU est une plateforme mondiale de diffusion de données détaillées sur le commerce de marchandises communiquées par les autorités nationales et normalisées par la Division de statistique. La base de données de référence de la CNUCED comprend

⁷ Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation mondiale du commerce, Base de données équilibrée sur le commerce de services de l'OCDE-OMC (BaTIS) (2025). Disponible à l'adresse suivante : www.wto.org/english/res_e/statis_e/daily_update_e/oecd-wto_batis_methodology_bpm6.pdf (en anglais seulement).

notamment une matrice du commerce de marchandises qui contient des données sur les échanges bilatéraux tirées principalement de la base de données Comtrade de l'ONU. Ces deux sources ne sont donc pas totalement indépendantes et les différences observées entre elles peuvent tenir aux divergences dans les méthodes de traitement et de diffusion plutôt qu'aux différences dans les données communiquées au niveau national qui les sous-tendent⁸.

26. Une divergence entre des données nationales et internationales peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'organisme national peut avoir révisé sa série depuis sa dernière transmission à la base de données internationale ; celle-ci peut avoir appliqué des traitements normalisés aux pays, aux partenaires commerciaux, aux produits ou aux monnaies ; des systèmes de commerce ou des méthodes d'évaluation différents peuvent avoir été utilisés ; les valeurs confidentielles peuvent avoir été agrégées ; enfin, les dates d'extraction ou les versions des classifications peuvent différer. Les bases de données internationales peuvent également contenir des estimations ou des ajustements analytiques qui ne figurent pas dans la publication nationale.

27. L'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain suppose de retenir un millésime d'acquisition des données clairement déterminé, afin de permettre la reproduction des résultats. Pour chaque extraction de données, il convient donc d'enregistrer l'organisme source, l'ensemble de données, la date d'accès, la date de publication ou de révision, l'année de référence, le système de commerce, la méthode d'évaluation, la monnaie, l'unité, la version de la classification et le traitement des estimations. Une hiérarchie des sources devrait préciser quels agrégats nationaux servent de totaux de contrôle et quelles données internationales détaillées servent à déterminer les parts par partenaire commercial ou par produit. Pour les services, cette hiérarchie devrait préciser l'édition de la base de données équilibrée sur le commerce de services, la catégorie de services, le statut des valeurs et tout ajustement effectué lors du rapprochement des totaux bilatéraux avec les totaux nationaux. Lorsque les valeurs nationales et internationales diffèrent, il convient de consigner dans le processus de rapprochement les deux valeurs, les écarts en valeur absolue et en pourcentage, toute explication fournie par le pays ainsi que la valeur finalement retenue dans le tableau d'entrées-sorties continental africain.

D. Manque de détails, de correspondances entre les classifications et de métadonnées

28. Aux fins du tableau d'entrées-sorties continental africain, les données sur le commerce de marchandises devraient être enregistrées à un niveau suffisamment détaillé du Système harmonisé. Les données sur les services devraient, quant à elles, être suffisamment détaillées pour pouvoir être mises en correspondance, au moyen de la Classification élargie des services de la balance des paiements, avec les classifications de produits et de secteurs d'activité utilisées dans le tableau. Certains fichiers sources ne contiennent que des données agrégées, ne couvrent qu'une partie des partenaires commerciaux ou utilisent des classifications nationales pour lesquelles aucune correspondance avec les classifications du tableau n'est documentée. Une ou plusieurs opérations de mise en correspondance peuvent nécessiter la formulation d'hypothèses afin de répartir les valeurs des échanges entre les différentes catégories, ce qui peut modifier sensiblement les résultats par secteur d'activité.

⁸ CNUCED, « Marchandises : Matrice du commerce – Annuel (analytique) », base de données de référence. Disponible à l'adresse suivante : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/shared-report/e8999028-d4c4-44ca-8615-7dd80391b9a6> (site consulté le 7 août 2026).

29. Il est également essentiel de distinguer les valeurs nulles, manquantes, confidentielles et sans objet. Lorsqu'une valeur manquante concernant un partenaire commercial et un produit est assimilée à une valeur nulle, le montant résiduel des échanges est attribué à d'autres partenaires commerciaux. Lorsqu'une valeur confidentielle est omise, les totaux publiés ne concordent plus avec les données détaillées. Les métadonnées devraient donc comporter des indicateurs précisant le statut des valeurs et indiquer le niveau d'agrégation auquel les informations confidentielles supprimées sont prises en compte.

30. Les différences entre les pratiques de révision peuvent entraîner d'autres divergences. Les calendriers de publication et les cycles de révision des données douanières, de la balance des paiements, de la comptabilité nationale et des tableaux des ressources et des emplois peuvent différer. En effet, un tableau portant sur 2020 peut, par exemple, contenir des données provenant d'une série révisée de la comptabilité nationale, d'une série provisoire sur les services ou d'une communication antérieure de données sur le commerce de marchandises. En l'absence d'un registre commun des millésimes d'acquisition des données, la reproduction ultérieure des résultats peut s'avérer difficile.

31. La conversion monétaire et les différences d'unités de mesure peuvent être à l'origine d'erreurs de compilation évitables. Les fichiers sources peuvent présenter les valeurs en monnaie nationale, en milliers ou en millions, ou encore les quantités en unités, sans être accompagnés de métadonnées dans un format exploitable par des systèmes informatiques ; l'année civile et l'exercice financier peuvent ne pas coïncider ; et les valeurs négatives peuvent correspondre à des retours de marchandises, à des corrections ou à des ajustements comptables. Ces caractéristiques devraient donc être vérifiées au moyen de contrôles automatisés et ne pas être considérées comme de simples informations descriptives.

E. Couverture du commerce informel et d'autres formes de commerce nécessitant un traitement particulier

32. À de nombreuses frontières africaines, les déclarations douanières ne couvrent pas l'ensemble du commerce transfrontières informel ou à petite échelle. Les institutions nationales peuvent estimer ces flux à partir d'enquêtes aux frontières, mais les bases de données sur le commerce international de marchandises ne rendent généralement compte que des données officielles transmises par les autorités nationales. Ces estimations peuvent améliorer la couverture des totaux nationaux, mais elles ne sont pas nécessairement ventilées par partenaire commercial et par produit.

33. Les flux commerciaux faisant intervenir les zones économiques spéciales, les entrepôts en douane, les zones franches, l'électricité, les produits acheminés par oléoduc ou gazoduc, les produits numériques, le courtage de marchandises et les biens destinés à la transformation nécessitent tous un traitement statistique particulier, car ils peuvent être comptabilisés dans les statistiques du commerce de marchandises ou des services, dans la balance des paiements ou dans la comptabilité nationale. Les concepts, définitions et recommandations énoncés dans le document « Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions, 2026 » et dans le Manuel des statistiques du commerce international des services, 2026 fournissent une base pour leur mise en œuvre au niveau national ; toutefois, aux fins de l'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain, il faut disposer de métadonnées nationales précisant le traitement réservé à ces flux dans les statistiques nationales.

34. Il est important d'améliorer la mesure de ces flux, car une sous-estimation ou une mauvaise ventilation du commerce intra-africain peut avoir une incidence sur l'évaluation de l'intégration des marchés régionaux, des

performances des corridors commerciaux, de la dépendance alimentaire et énergétique, de la participation des petites entreprises à l'économie et des effets distributifs des échanges réalisés dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

IV. Incidences des limites des données relatives au commerce sur la compilation et l'analyse des politiques

35. Les lacunes relevées ci-dessus dans les données sur le commerce peuvent rendre difficile le maintien des totaux nationaux sans compromettre la cohérence bilatérale. Lors de l'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain, les importations et les exportations totales de chaque pays sont rapprochées des totaux figurant dans la comptabilité nationale et dans les tableaux des ressources et des emplois. Les parts des partenaires commerciaux sont ensuite utilisées pour répartir ces totaux entre les blocs origine-destination. Si les données bilatérales sont incomplètes ou asymétriques, les totaux nationaux peuvent rester cohérents, sans que la répartition géographique des échanges soit pour autant établie avec certitude.

36. Les insuffisances des données sur le commerce peuvent également fausser l'estimation des liens entre les secteurs d'activité. Une erreur de classification des importations de services peut modifier l'estimation du contenu étranger d'un produit manufacturé, tandis qu'une erreur dans l'attribution du partenaire commercial peut conduire à imputer la valeur importée au mauvais pays. Des erreurs analogues peuvent avoir une incidence sur les estimations de la valeur ajoutée intérieure incorporée dans les exportations des partenaires commerciaux, sur la participation aux chaînes de valeur régionales et sur l'exposition à la demande finale extérieure.

37. Une autre conséquence de ces insuffisances est la variabilité du résidu attribué au reste du monde. Une fois que les échanges avec les partenaires commerciaux africains et non africains recensés ont été répartis, tout montant non attribué est affecté au bloc « reste du monde ». Une couverture incomplète des partenaires commerciaux peut donc entraîner un résidu important qui reflète les limites des données plutôt que les échanges effectifs avec le reste du monde. Un changement de millésime d'acquisition des données peut également modifier la répartition des flux commerciaux entre les partenaires commerciaux identifiés et le poste résiduel, même lorsque les totaux nationaux restent inchangés.

38. Les différences de disponibilité et de qualité des données sur le commerce peuvent réduire la comparabilité entre pays et conduire à une interprétation erronée des tendances pertinentes pour l'élaboration des politiques générales. Les pays qui disposent de données commerciales détaillées, récentes et rapprochées produisent des estimations bilatérales reposant sur des bases plus solides que ceux pour lesquels il faut utiliser des données agrégées et des estimations internationales. La publication de résultats dépourvus d'indicateurs de qualité peut donc donner à tort l'impression que tous les résultats présentent le même degré de précision. Une hausse apparente de l'approvisionnement intra-africain peut, par exemple, résulter d'une révision de la répartition entre partenaires commerciaux plutôt que d'une modification réelle des réseaux de production. À l'inverse, l'utilisation de données miroirs peut mettre en évidence des échanges non déclarés, mais aussi conduire à attribuer des réexportations au mauvais pays producteur. Des publications analytiques devraient donc être communiquées afin de pouvoir distinguer les variations des activités économiques sous-jacentes de celles qui résultent de révisions statistiques.

39. Ces limites des données sur le commerce ne remettent pas en cause la validité du tableau d'entrées-sorties continental africain. L'établissement de tableaux d'entrées-sorties couvrant plusieurs pays nécessite de rapprocher les données de la comptabilité nationale et les données sur le commerce bilatéral. La nécessité de mettre en cohérence, dans un cadre unique, la comptabilité nationale et les données sur le commerce, notamment en ce qui concerne le traitement des importations et des exportations, l'évaluation et les échanges bilatéraux, est reconnue dans le manuel sur les tableaux des ressources et des emplois et les tableaux d'entrées-sorties avec extensions et applications (Handbook on Supply and Use Tables and Input-Output Tables with Extensions and Applications, en anglais seulement)⁹, publié par le Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU. Le tableau d'entrées-sorties continental africain peut également aider à déterminer les domaines dans lesquels l'amélioration des statistiques du commerce permettrait de renforcer la base factuelle nécessaire à l'analyse à l'échelle continentale.

V. Méthode de compilation actuellement utilisée et limites de cette approche

40. L'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain repose sur une hiérarchie clairement définie des sources de données. Les tableaux nationaux équilibrés des ressources et des emplois, la comptabilité nationale et les données de la balance des paiements servent à déterminer les totaux nationaux des importations et des exportations. Les données sur le commerce de marchandises et celles de la base de données équilibrée sur le commerce de services sont ensuite utilisées pour établir les parts des partenaires commerciaux ainsi que la structure par produit ou par catégorie de services, sans modifier les totaux nationaux. Cette méthode permet de préserver les totaux des importations et des exportations établis au niveau national, tout en facilitant la constitution de blocs bilatéraux complets.

41. Les biens et les services font l'objet de procédures distinctes de classification et de mise en correspondance avant d'être regroupés. Les données sur les marchandises sont converties des classifications de produits vers la classification utilisée dans le tableau d'entrées-sorties continental africain, tandis que les données sur les services sont rattachées à cette classification au moyen de la Classification élargie des services de la balance des paiements. La base de données équilibrée sur le commerce de services fournit la ventilation des services par partenaire commercial. Pour chaque catégorie de services, cette ventilation est rapprochée du total national de référence correspondant. Toute affectation résiduelle ou tout ajustement, ainsi que le statut de la valeur sous-jacente dans la base de données équilibrée sur le commerce de services, sont consignés à des fins de diagnostic.

42. Les totaux par partenaire commercial figurant dans les tableaux des importations-emplois sont additionnés et rapprochés des totaux de la matrice des importations-emplois. Les valeurs correspondant aux partenaires recensés sont attribuées en premier lieu, et le montant restant est affecté au bloc « reste du monde ». Le système continental ainsi obtenu est ensuite équilibré et soumis à des contrôles de cohérence avec les données nationales relatives à la production, à la valeur ajoutée, aux impôts et au commerce.

43. Cette méthode permet de résoudre le problème comptable, mais n'élimine pas toutes les divergences entre les sources de données. Un ajustement proportionnel peut rendre les totaux cohérents tout en conservant une répartition erronée entre les partenaires commerciaux. La base de données équilibrée sur le commerce de services améliore considérablement

⁹ Études méthodologiques, Série F, n° 74, rév. 1 (publication des Nations Unies, 2018).

l'exhaustivité des données et la cohérence bilatérale, mais ses valeurs estimées et équilibrées ne peuvent se substituer aux statistiques par partenaire commercial établies au niveau national, pas plus qu'elles ne permettent d'expliquer les causes de toutes les asymétries. De même, le fait d'imputer les échanges non attribués à la catégorie « reste du monde » permet d'équilibrer la matrice globale tout en masquant une communication incomplète des échanges bilatéraux.

44. L'un des objectifs du tableau d'entrées-sorties continental africain est donc de diffuser les informations sur la qualité des données en même temps que les indicateurs. Au minimum, les données relatives à chaque pays et à chaque année de référence devraient être assorties d'indicateurs de qualité d'indicateurs de qualité portant sur l'ancienneté du tableau de référence des ressources et des emplois, la distinction entre les biens et les services, la couverture des données bilatérales sur les services, l'édition utilisée de la base de données équilibrée sur le commerce de services et le statut de ses valeurs, l'ampleur de l'ajustement entre les valeurs issues de cette base et les totaux nationaux correspondants, l'utilisation de données miroirs sur les marchandises, l'importance du résidu attribué au reste du monde, la qualité des correspondances entre classifications, les ajustements d'évaluation et l'ampleur du rapprochement entre les sources de données nationales et internationales.

VI. Mesures prioritaires pour le renforcement des statistiques sur le commerce en Afrique

45. Afin de remédier aux lacunes des données sur le commerce et aux difficultés de compilation recensées ci-dessus, la priorité devrait être accordée aux mesures suivantes :

a) Les membres de la CEA devraient établir un ensemble minimal de données et de métadonnées sur le commerce destiné à l'établissement des tableaux d'entrées-sorties continentaux. Cet ensemble devrait comprendre des totaux distincts pour les biens et les services ; des données détaillées sur le commerce de marchandises par pays déclarant, partenaire commercial et produit ; des données sur le commerce des services ventilées par grande catégorie et, dans la mesure du possible, par partenaire commercial ; les informations nécessaires pour comparer les données nationales sur les services à celles de la base de données équilibrée sur le commerce de services ; des métadonnées sur l'évaluation et les systèmes de commerce ; les informations nécessaires au rapprochement avec la comptabilité nationale ; l'état d'avancement des révisions ; ainsi que des tableaux de correspondance reliant les classifications du commerce aux classifications de produits et de secteurs d'activité utilisées dans la comptabilité nationale ;

b) Les organismes nationaux de statistique, les administrations douanières et les banques centrales devraient établir conjointement un tableau annuel de rapprochement présentant les données douanières sur le commerce de marchandises, les données de la balance des paiements sur les biens et les services, les données de la comptabilité nationale sur les importations et les exportations, les données des tableaux des ressources et des emplois et les valeurs communiquées aux organisations internationales. Pour chaque élément faisant l'objet d'un rapprochement, il conviendrait de consigner l'organisme responsable, la méthode utilisée, la date de révision et l'état d'avancement de la diffusion ;

c) Des études sur les asymétries du commerce bilatéral devraient être menées régulièrement à l'échelle régionale. Les corridors commerciaux et les partenaires prioritaires pourraient être sélectionnés en fonction de la valeur des échanges, de l'importance des produits échangés ainsi que de l'ampleur ou de la persistance des divergences dans les données miroirs. Avant tout équilibrage

mécanique, le processus de rapprochement devrait comporter un examen des différences concernant l'évaluation, l'origine, la provenance, la destination, les réexportations, la période d'enregistrement et les classifications, ainsi que du traitement des données confidentielles et des ajustements relatifs au commerce informel ;

d) Un programme régional continu devrait être mis en place afin d'améliorer les statistiques du commerce bilatéral des services. Les pays devraient élargir les enquêtes auprès des entreprises et l'utilisation des données administratives, améliorer le codage des partenaires commerciaux et relier les statistiques du commerce des services aux registres des entreprises. Les données de la base de données équilibrée sur le commerce de services devraient continuer d'être utilisées comme source opérationnelle pour le tableau d'entrées-sorties continental africain et comme référence pour évaluer les lacunes des données nationales. Les pays devraient comparer leurs données nationales avec celles de cette base de données et confirmer les écarts importants, tout en veillant à ce que les valeurs déclarées, ajustées et/ou imputées et équilibrées puissent être identifiées séparément ;

e) Dans les programmes nationaux, le commerce transfrontières informel et les régimes commerciaux spéciaux devraient être intégrés dans les processus officiels de rapprochement des données. Lorsque cela est statistiquement possible, les estimations issues d'enquêtes devraient être ventilées par partenaire commercial, produit, point de passage frontalier, fréquence des transactions transfrontières et caractéristiques des opérateurs. Les méthodes utilisées pour établir ces estimations et les informations relatives à leur degré d'incertitude devraient être publiées, et tout ajustement incorporé dans les totaux nationaux devrait être pris en compte de façon cohérente dans les données communiquées aux niveaux continental et international ;

f) La diffusion internationale devrait permettre de suivre les différentes versions des données nationales. Les autorités nationales devraient recevoir des rapports automatisés comparant les valeurs de la publication nationale la plus récente aux valeurs correspondantes figurant dans la base de données Comtrade de l'ONU et dans la base de données de référence de la CNUCED. Toute série nationale corrigée ou révisée devrait être soumise à nouveau, accompagnée des documents justificatifs appropriés, et pouvoir être retracée dans la mise à jour suivante du tableau d'entrées-sorties continental africain ;

g) Le processus d'équilibrage devrait être transparent et reproductible. Dans le cadre de ses travaux sur les données équilibrées du commerce de marchandises, l'OCDE applique une approche modulaire pour repérer et rapprocher les asymétries dans les données détaillées sur le commerce. Tout modèle d'équilibrage appliqué à l'Afrique devrait permettre de préserver les totaux nationaux, de rendre publics les coefficients d'ajustement, de distinguer les observations des estimations et de permettre aux institutions nationales de valider les flux commerciaux inhabituels¹⁰ ;

h) La qualité des données sur le commerce devrait être évaluée selon plusieurs critères plutôt qu'au moyen d'une simple appréciation de conformité ou de non-conformité. Ces critères devraient comprendre l'exhaustivité, l'actualité, la cohérence interne, les asymétries des données miroirs, la proportion du commerce des services pour laquelle le partenaire commercial est recensé, les parts des valeurs bilatérales des services qui sont déclarées, ajustées et/ou imputées ou équilibrées dans la base de données équilibrée sur le commerce de services, la concordance des révisions, la qualité des

¹⁰ OCDE, *The OECD Balanced International Merchandise Trade Dataset (BIMTS)* (anglais seulement) (2025). Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/en/publications/the-oecd-balanced-international-merchandise-trade-dataset-bimts_07518168-en.html.

classifications, la cohérence de l'évaluation, la couverture du commerce informel et la reproductibilité. Le profil de qualité ainsi obtenu devrait accompagner les résultats par pays et servir à orienter le renforcement des capacités.

VII. Plan de mise en œuvre proposé et responsabilités

46. Les mesures prioritaires énoncées ci-dessus devraient être mises en œuvre par étapes afin que les premières améliorations apportées au rapprochement des données facilitent, plutôt qu'elles ne retardent, l'élargissement du tableau d'entrées-sorties continental africain. Le tableau 2 présente une proposition de plan de mise en œuvre en trois phases. Les pays devraient adapter l'enchaînement des phases en fonction de l'état d'avancement de leur système statistique, mais chacune d'elles devrait aboutir à la production d'un ensemble de données vérifiables ou à la mise en place d'un dispositif institutionnel vérifiable, et non se limiter à des activités de formation.

Tableau 2

Plan de mise en œuvre proposé

<i>Phase</i>	<i>Mesures à prendre au niveau national</i>	<i>Appui et produits au niveau du continent</i>
1. Mise en place	Désigner les institutions responsables de chaque source de données ; distinguer les données relatives aux biens et celles relatives aux services ; établir le registre des révisions et le tableau de rapprochement ; répertorier les sources de données nationales et préciser l'édition de la base de données équilibrée sur le commerce de services utilisée.	Modèle de données commun, norme relative aux métadonnées, tableau de bord de diagnostic et profil de référence de la qualité des données pour les pays participants.
2. Rapprochement et mise à l'essai	Mener des études sur les données miroirs concernant les corridors commerciaux prioritaires ; comparer les données nationales sur les services aux données de la base de données équilibrée sur le commerce de services ; valider les ajustements importants ; intégrer les ajustements relatifs au commerce informel et les flux commerciaux inhabituels.	Examens régionaux par les pairs, diagnostics des rapprochements avec la base de données équilibrée sur le commerce de services, assistance technique, études de cas nationales documentées et règles d'équilibrage mises à l'essai.
3. Intégration	Intégrer le rapprochement annuel dans les programmes de travail et les calendriers de publication ; transmettre les révisions ; tenir à jour des fichiers nationaux vérifiables aux fins de chaque mise à jour du tableau d'entrées-sorties continental africain.	Rapport annuel à l'échelle du continent sur la qualité des données commerciales, fourniture régulière de données aux fins du tableau d'entrées-sorties continental africain et présentation de rapports à STATCOM-Afrique sur les progrès accomplis.

Source : Synthèse de la CEA fondée sur le cycle de compilation et de validation du tableau d'entrées-sorties continental africain.

47. Au niveau national, l'organisme national de statistique devrait continuer à jouer son rôle de chef de file en matière de coordination et de gouvernance, l'administration douanière et la banque centrale étant ses partenaires techniques permanents. Ce dispositif institutionnel devrait être aligné sur la stratégie nationale de développement des statistiques, les programmes de travail annuels et les calendriers officiels de publication. Il devrait également prévoir un processus contrôlé de partage des données confidentielles et de traitement des divergences avant publication.

48. Au niveau continental, la CEA devrait tenir à jour un modèle commun de données, des règles de diagnostic, un registre des versions et les procédures techniques applicables au tableau d'entrées-sorties continental africain, y compris une procédure reproductible permettant d'intégrer chaque édition de la base de données équilibrée sur le commerce de services. La Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine devraient coordonner les travaux relatifs aux besoins en matière de politiques, aux programmes commerciaux régionaux et aux activités de renforcement des capacités. La Division de statistique, la CNUCED, le FMI, l'OCDE, l'OMC et d'autres partenaires peuvent fournir un appui concernant les normes statistiques, les comparaisons internationales et les méthodes de rapprochement.

49. Les progrès devraient être évalués lors de chaque mise à jour du tableau d'entrées-sorties continental africain au moyen des indicateurs suivants : proportion de fichiers nationaux dans lesquels les biens et les services sont recensés et validés séparément ; exhaustivité des données par partenaire commercial et par produit ; réduction des divergences inexpliquées dans les données miroirs ; concordance entre les millésimes d'acquisition des données nationales et internationales ; couverture des données relatives aux services bilatéraux communiquées au niveau national ; proportions des valeurs des services bilatéraux qui sont déclarées, ajustées et/ou imputées ou équilibrées dans la base de données équilibrée sur le commerce de services ; ampleur des ajustements entre les valeurs de cette base de données et les totaux nationaux correspondants ; ajustements documentés liés au commerce informel ; et proportion des décisions de rapprochement validées par les organismes nationaux.

50. Les modalités de mise en œuvre proposées favorisent l'application des normes relatives aux statistiques du commerce énoncées dans le document « Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions » et dans le Manuel des statistiques du commerce international des services, tous deux adoptés par la Commission de statistique de l'ONU en 2026, tout en renforçant la coordination entre les organismes chargés de l'établissement des statistiques relatives au commerce des marchandises, au commerce des services, à la balance des paiements et à la comptabilité nationale. Ces dispositions permettent également de mettre à jour régulièrement le tableau d'entrées-sorties continental africain, ce qui contribue à l'amélioration continue des statistiques du commerce.

VIII. Questions soumises à l'examen de la Commission africaine de statistique pour décision

51. La Commission africaine de statistique est invitée :

a) À prendre note des problèmes de cohérence des données sur le commerce mis en évidence lors de l'établissement du tableau d'entrées-sorties continental africain, en particulier l'absence de données distinctes sur les biens et sur les services, les asymétries bilatérales entre les pays déclarants et leurs partenaires commerciaux et les différences entre les publications nationales et les bases de données internationales ;

b) À souligner que les organismes nationaux de statistique devraient coordonner le rapprochement des données douanières sur le commerce de marchandises, des statistiques du commerce des services, des données de la balance des paiements, des données de la comptabilité nationale et des données des tableaux des ressources et des emplois, sur la base de responsabilités institutionnelles et de procédures de révision clairement définies ;

c) À approuver l'élaboration d'un ensemble minimal de données et de métadonnées sur le commerce pour les futures mises à jour du tableau d'entrées-sorties continental africain, comprenant notamment la documentation relative à l'édition utilisée de la base de données équilibrée sur le commerce de services et des indicateurs de qualité permettant de distinguer les valeurs déclarées, ajustées et/ou imputées et équilibrées ;

d) À inviter les membres de la CEA et les communautés économiques régionales à mener régulièrement des études sur les asymétries du commerce bilatéral, en se concentrant dans un premier temps sur les corridors commerciaux intra-africains prioritaires ainsi que sur les produits et catégories de services stratégiques ;

e) À encourager les membres de la CEA à renforcer les statistiques du commerce bilatéral des services, à comparer les données nationales avec celles de la base de données équilibrée sur le commerce de services et à valider les écarts importants, ainsi qu'à améliorer la mesure du commerce transfrontières informel, l'attribution des flux aux partenaires commerciaux et le traitement des régimes commerciaux spéciaux ;

f) À prier la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD, les communautés économiques régionales et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'élaborer un programme continental de mise en œuvre du plan proposé ainsi qu'un cadre de diagnostic commun ;

g) À inviter la Division de statistique, la CNUCED, le FMI, l'OCDE, l'OMC et les partenaires de développement à harmoniser leur appui au renforcement des capacités, à l'application des normes internationales et au rapprochement des données avec les initiatives menées par les pays, notamment l'examen par les autorités nationales des estimations et des valeurs équilibrées de la base de données équilibrée sur le commerce de services ;

h) À prier la CEA de rendre compte, à la prochaine session de la Commission africaine de statistique, des progrès accomplis dans l'amélioration de la cohérence, de la comparabilité et de la reproductibilité des données sur le commerce utilisées pour établir le tableau d'entrées-sorties continental africain.